Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Août 2013

N° 70

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Vitraux du val de Sienne	*1, 5*
Cimetières	*2*
Rouffigny	*3, 5*
Villedieu-les-Poêles	*4*
Gavray, Hambye	*5, 7-8*
Articles de presse en 1940	*6*
Clermont Clouet	*6*

Sommaire :

- Un peu de lecture vous est offerte au cœur de cette saison estivale.

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Les vitraux des églises en été

La période estivale est propice à la découverte des églises, haltes refuges des grandes chaleurs pour certains, itinéraires spirituels et historiques pour d'autres. Les vitraux médiévaux sont rarissimes et de ce fait incontournables. Notre attention se portera sur **Le Mesnil-Villeman** avec le vitrail à saint Pierre de 1313 tout en grisaille et or. Vient ensuite la haute et fine baie centrale du triplet du chevet de **La Colombe** du 16e siècle dont les séquences sont consacrées à la vie du Christ. Quelques fragments de la même période ont été sertis dans la nef dans des compositions plus récentes. On y appréciera aussi le portrait de Dom Germain Furet, Abbé de la Trappe de Bricquebec. Le 19e est plus riche et notre attention se porte sur **La Lande-d'Airou** où la maitresse vitre à remplage consacrée à la vie du Christ, est un chef-d'œuvre de Louis, Gustave Duhamel-Marette en 1899. Les vitraux du chœur et du transept de l'église du **Mesnil-Amand**, du même auteur, en 1886, ne sont pas en reste. Le 20e siècle est très présent et très classique, cependant la production très importante d'Henri Mazuet fait exception à **Hambye** avec ses larges baies aux scènes historiées importantes, créées en 1926. Le végétal a sa place et la pluie de roses que laisse tomber sainte Thérèse de Lisieux sur le village de l'église et l'abbaye en arrière plan est une belle illustration. **Le Guislain** offre aussi un ensemble complet dû à Mazuet comme ceux de la nef de **Lengronne** (1914, 1929) de **Montaigu-les-Bois** sous la signature de Louis Mazuet et les vitraux du chœur par Georges Sagot en 1943. La grande baie du transept sud de **Saint-Denis-le-Gast** rappelle le sacrifice des poilus de 14-18 et la confiance en ND de la paix en 1922. Les familles donatrices des vitraux de la nef ont aussi rappelé le sacrifices des leurs dans les signatures. On peut aussi y faire une interprétation biblique avec les verrières du chœur qui présentent une séquence de l'ancien et du nouveau testament. Deux vitraux mémoriaux sont présentés à **Saint-Pierre-du-Tronchet** et à **Rouffigny** (Charles Lorin, 1920). La grande vitre du chevet de l'église de **La Trinité** sur le thème de la Trinité, créée en 1912 par Mazuet, mérite un arrêt. La période contemporaine se remarque tout particulièrement à **Percy** où les immenses baies à remplages du transept ont permis au maitre verrier Gabriel Loire en 1953 (sud) et Mauméjean en 1955 (nord), d'exprimer leur art. André Ripeau y présente également une série intéressante DE 1986. Celles de **Villedieu**, dans les transepts, réalisées par Gabriel Loire en 1947 (saint Hubert) et 1949 (mystères du Rosaire), sont d'une grande richesse. Les vitraux de **Margueray** ont été aussi produits par Gabriel Loire de Chartres en 1950. Comment ne pas être surpris par les cabochons intégrés pour capter la lumière, la concentrer, et la diffuser, dans les vitraux de **Gavray**. Tout un itinéraire consacré au rosaire. Les tons vifs des vitraux Mauméjean expriment au mieux leur tonicité sous cette lumière et les églises du **Mesnil-Rogues**, du **Mesnil-Garnier**. L'église du **Chefresne** se distingue par le thème entièrement consacré à la vie de saint Pierre. Le maître verrier y a choisi des verres au jaune paille particulièrement remarquable. Comment ne pas en profiter pour concentrer son attention sur cet épisode du procès d'Ananie dans cette paroisse où Protestantisme et Catholicisme ont développés dans les esprits de la rigueur. **Sainte-Cécile** avait une production de vitraux de Charles Lorin de Chartres en 1924 dont la seule maitresse vitre à l'orient consacrée à sainte Cécile échappa au souffle des bombes nécessite une visite. On fit appel à **Montabot** à des maîtres verriers moins connus dans la région : R. Desjardins d' Angers en 1931, Guays et Mérigot de Paris. Les nefs de la **Lande-d'Airou** et du **Mesnil-Villeman** offrent des créations de l'atelier Mauverney de Saint-Galmier dans la Loire (1914). Charles Lorin exprima son art à **Montbray** en deux campagnes, 1908 et 1916 on y apprécie notamment une verrière à l'évêque Geoffroy de Montbray blasonnée de Montbray et de Billeheust. Gruber de Paris réalisa un vitrail consacré au Sacré Cœur de Jésus en 1935 dans la chapelle saint Pierre au bourg de Montbray. **Saultchevreuil-du-Tronchet** a bénéficié du transfert des vitraux de la chapelle de l'hôpital de Villedieu, œuvres de Küchelbecker et Jacquier

Commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire

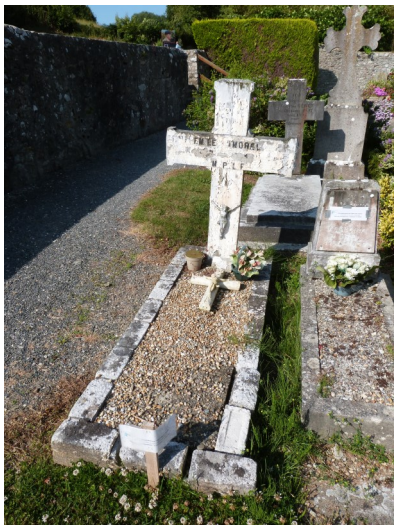

Omonville-la-Petite

Vaille que vaille je continue de remplir la mission qui consiste, en tant que président de l'association, à rencontrer les élus ou les associations locales au gré de l'actualité et des informations qui me parviennent de différentes manières. Le département est ainsi par-

Anneville-sur-Mer

couru. La tâche est importante car il s'agit de sensibiliser les élus pour les amener à une gestion plus douce des cimetières communaux. Les situations locales se répètent souvent: reprise en main du cimetière et gestion de masse des reprises.

Voici les rendez-vous de cette année 2013 :

13 février : Paris, groupe de travail, SPPEF.

27 février : Blainville-sur-Mer.

8 mars : Fleury (réunion avec monsieur le maire, Colette Mondin, Marie-Thérèse Cueff).

18 mars : constat d'huissier pour le cimetière protestant du Chefresne.

27 mars : Gouville-sur-Mer (madame Béatrice Gosselin).

6 avril : visite du cimetière de Dragueville (Le Mesnil-Villeman).

12 avril : Le Chefresne

14 avril : Equilly

23 avril : Bricqueville-la-Blouette.

1er mai : Saint-Germain-de-Tallevende.

5 mai : Saint-Germain-de-Tallevende.

9 juin : visite de l'église et du cimetière de Saint-Germain-de-Tallevende.

11 juin : Anneville-sur-Mer (Rosie Lemonnier).

17 juin : Saint-Côme-du-Mont (avec M Villand, M le maire)

18 juin : La Mancellière (M Leconte) église et cimetière.

Saint-Côme-du-Mont

19 juin : Bricqueville-la-Blouette (1er procès-verbal).

5 juillet : cimetières du canton de Sourdeval-la-Barre avec Nicolas Garel : Beauficel (ancien et nouveau cimetière), Gathemo, Périers-en-Beauficel, Sourdeval-la-Barre, Vengeons.

9 juillet : cimetière de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

15 juillet : Saint-Hilaire-du-Harcouët, réunion avec monsieur Badiou, maire)

17 juillet : cimetières du canton de Sourdeval-la-Barre avec Nicolas Garel: Brouains, Chaulieu et Saint-Sauveur-de-Chaulieu, Le Fresne-Poret.

18 juillet : Omonville-la-Petite.

22 juillet : Omonville-la-Petite.

A revoir : Auvers, Lengronne, Saint-Aubin-des-Bois, Mesnil Clinchamps, Hambye, St-Germain-Langot (Falaise), Rapilly (Falaise), Le Bô (Thury-Harcourt), Janville (Troarn) Canteloup (Troarn), St-Germain-Langot (Falaise), Rapilly (Falaise), Le Bô (Thury-Harcourt), Janville (Troarn), Canteloup

Tombeaux signés « Labbé à Saint-Brieuc » cimetière de Saint-Hilaire du-Harcouët

(Troarn), Notre-Dame-de-Cenilly.

Moulin d'Erou à Rouffigny

Les premiers documents conservés qui attestent de l'existence du moulin Dérou datent de 1627, 1655 et 1658, par exemple :

L'an 1627 le 18 décembre le sieur Nicolas Fauray de la paroisse de Sourdeval à présent maréchal, reconnait avoir reçu de dame Louise Le Breton, femme de monsieur de Rouffigny, quatre livres, deux sols et six deniers pour du clou que je lui ai vendu pour mettre à la roue du moulin Derou.

Gilles Vivien, escuyer sieur de Lartnouilliere, seigneur chastelain de la champagne, patron de plomb, conseiller du roy, lieutenant general ancien civil et criminel de monsieur le baillif de Costentin au siège d'Avranches et chascun des huissiers ou sergeants du ressort dudit siege de la part de noble dame Louise le Breton, veusve de feu françois de pontavice vivant escuyer sieur et patron de Rouffigny, tutrice des enfans dudit deffunct et d'elle, nous a esté exposé et donné a entendre que depuis son institution a ladite tutelle, Gilles de pontavice escuyer seroit décédé duquel lesdits mineurs atvoient succedé pour integrité des biens procedans de l'estoc paternel parti desquels se consistent en un moulin appelé le moulin d'erou situé sur le grand chemin tendant de cette ville a villedieu, lequel est prest a tomber en entière ruine ainsi que la chaussée qui tient l'eau dans les ecluses en sorte qu'il est a present vacant et inutile et comme lesdies reparations sont de conséquence et ne peuvent estre faicttes qu'a grands frais. Il est necessaire que proces verbal soit dresse de l'estat auquel sont a present ledit moulin et chaussée en la présence du tuteur actionnaire et insigne des reparations necessaires pour les remettre en estat d'y pourvoir commodement (jouir) a ses causes ladite dame exposant nous a requis provision de justice et nostre mandement pour visite d'iceluy convenir avec ledit sieur tuteur actionnaire d'y vouloir entendre le faire assigner par devant nous pour se voir condamner a y estre présent ainsi qu'a l'adjudication qui se fera devant nous desdites reparations dudit moulin et autres biens eschus auxdits mineurs accause de la succession dudit sieur feu du temple leur oncle qu'accordé luy avons pourquoy nous vous mandons faire tous procès verbaux et exploits de justice requis et necessaires pour l'excecution de ce que dessus ce faicttes sans desfaut donné Avranches le huitiesme jour de may mil six cent cinquante cinq.

L'an mil six cent cinquante-cinq le dix-huitième jour de juillet fut présent Bernard Lefeuvre lequel de sa bonne volonté remet entre les mains de noble dame Louise Le Breton veuve de feu messire François du Pontavice, seigneur et patron de Rouffigny, remet le prix de l'adjudication du moulin d'Arou.

Je soussigné Richard Le Grand meunier au moulin de Lainshard moulliers lequel confesse avoir recu de noble dame Louise Lebreton femme de Messire François Defontaines, vivant, chevalier, seigneur et patron de Rouffigny, tutrice desdits enfants du sieur défunt et d'icelle, savoir de la somme desix livres pour douze qu'il aurait fait pour avoir refait raccommoder les murailles du moulin d'airou et autres. Le tout fait en présence de maitre Marguerin Debroisse prêtre, et Marin Crestin de Rouffigny fait ce douzième jour de septembre 1655.

Le 18 janvier 1658, nous soussignés Gourgon Lair et Jules Leloguais de la paroisse de Saint Jean du Gast qui confessent avoir reçu de noble dame la baronne de Saint-Pair la somme de cinquante-quatre livres pour le salaire de notre peine et (...) tant de nous que de nos ouvriers pour la réparation tant du gable que des costières, pignon, pont et (...) du moulin Darou.

Madame Françoise, Dominique, Aimée de Corday, veuve de Hugues, Jean-Baptiste, Roland Payen-de-Chavoy, laquelle voulant prévenir les difficultés qui pourraient survenir après son décès, décide d'organiser le partage de ses biens. L'opération dont il s'agit sera faite sous la forme d'une donation entre vifs. Les enfants présomptifs héritiers de madame de Chavoy sont : Pierre, Philippe, Edmond, Gabriel demeurant à Avranches ; Hugues, Marie, Daniel, Victor Payen de Chavoy, officier de cavalerie à Avranches ; Adrien, Auguste, Esther Payen de Chavoy, officier de cavalerie, domicilié à Avranches ; Anne, Hortense, Césarine Payen de Chavoy, épouse de Camille, Joseph de Pracontal, vivant de ses revenus à Avranches.

Les immeubles désignés sont, à savoir : vieux manoir sis en la commune de Rouffigny et par extension en la commune de Chérencé-le-Héron, consistant en maisons, cours, jardins et pièces de terre labourable et prés ; le moulin de Hérou, avec ses dépendances, situé en la susdite commune de Rouffigny et par extension sur les communes de Bourguenolles et de La Trinité ; la terre de Rouffigny, sise en la commune du même nom, comprenant la maison et la retenue ; la terre de la Grande Provostière ; la terre du Carrefour ; la terre de la Montaflerie ; la terre de la Mazurie ; le moulin à cuivre et le petit bois Navet ; la terre de la Picotière et le parc Bailhache avec toutes ses dépendances situés en la commune de Renouard (Orne). Madame de Chavoy fait également don d'un quart de ses rentes à ses quatre enfants. Les biens faisant partie de la succession de feu monsieur de Chavoy, tous situés sur la commune de Chavoy, ils se consistent dans le logis de Chavoy, la retenue, la terre du manoir, le moulin de Chavoy et ses dépendances, la grande prairie, la futaye de la Golinière, la terre de Noyan, le petit pré de la noë, la terre du Hamel et le champ de la Fresnaye.

Les biens sont divisés en quatre lots dont le deuxième lot comprend la terre de Noyan, le petit pré de la Noë, la terre du Hamel, la pièce de la Fresnaye, le tout sur la commune de Chavoy, et le moulin d'Herou et ses dépendances situées sur la commune de Rouffigny et dans les communes de Bourguenolles et de La Trinité est attribué à Adrien, Auguste, Esther. Le troisième lot comprend la terre de Rouffigny comprenant la maison et la retenue, la terre de la grande Provostière, la terre du Carrefour, la terre de la Mon-

Villedieu : la recherche d'eau et l'acquisition des sources

Deux sécheresses, 1887, 1913, vont être à l'origine d'importants travaux pour l'alimentation en eau de la ville. L'exceptionnelle sécheresse de 1887 rend plus vives et plus nombreuses les plaintes du quartier de la ville dans lesquels la quantité d'eau débitée par les pompes publiques est insuffisante. Les débits de la source de l'ancien chemin de Saint Etienne et de la source de la Vierge sont quasi nuls l'été, la source de la Chalaisière, vers Gavray est absolument insuffisante. Le ruisseau de Mocquart est alimenté par les sources de la Bessinière à Fleury et des Terriers à Saultchevreuil, les sourrces de la Tondière et de la Dairie à Fleury, la source du Gosnet (1, 50 litre seconde) à Saint-Pierre-du-Tronchet, de la Bruyèe (2 litres seconde) et de la Marcellière (100 000 litres jour) à Sainte-Cécile, du ruisseau du Guériant (42 litres seconde), pouvaient donner, à l'exception de la Marcellière, 103 litres par jour et par habitant. Un historique des recherches de captation des sources destinées, à l'alimentation en eau potable de la ville, la lutte contre l'incendie et la salubrité publique, est exposé au Conseil municipal de Villedieu le 19 novembre 1913. La cité est en proie à la raréfaction de la ressource. Il s'agissait pour le Conseil municipal de doter les habitants d'une quantité d'eau suffisante, alors qu'il avait été contraint de limiter la ressource, en raison de l'exceptionnelle sécheresse de l'été 1913, et de fermer les robinets pour ne les ouvrir qu'une heure le matin et une heure le soir. Plusieurs projets étaient à l'étude, tel le captage de la source de la vallée du Guériant, ou l'élévation des eux de la Sienne au moyen de béliers hydrauliques ou de pompes à vapeur.

Les captages des sources Dupont et Pichard, à commencer en 1893 par celle de la butte Pannier, puis la source Fauchon en 1894, à 2500 mètres de la source Dupont dont les travaux furent entrepris entre 1895 et 1896, donnaient une quantité d'eau insuffisante pour les besoins de la ville. Plusieurs d'entre-elles, taries, avaient été comblées. L'acquisition du pré « des douits » en 1904 à La Colombe dont la captation donna satisfaction jusqu'à la sécheresse, ne permettait de distribuer aux habitants qu'un équivalant de 36 litres par jour. Elle nécessita de faire venir un expert, monsieur Bigot, doyen de la Faculté de Caen, le 9 août 1912, qui préconisa dans son rapport de modifier le dispositif de captage permettant d'amener un équivalent quotidien de 100 litres d'eau par habitant. Le nouveau dispositif de captation dont les travaux furent réalisés d'après le marché du 20 avril 1914, par Stanislas Guittier, entrepreneur à Flers, pour le prix de 11819, 16 francs, et l'acquisition de la source Huard, immédiatement voisine, permirent d'atteindre un débit fort appréciable. L'eau arrive dans les foyers … Le Maire est chargé de recueillir, le 26 février 1912, les cahiers-des-charges des communes voisines pour établir un règlement d'eau qui fut adopté par le Conseil municipal le 23 septembre 1912 et un marché de gré à gré fut conclu avec Chamon, constructeur à Paris, le 12 septembre 1913 pour l'achat jusqu'à concurrence de 1000 francs des compteurs d'eau de la marque « étoile ».

Le même jour, le Maire de Villedieu, signe une 1ère soumission par laquelle Albert Ligot, charcutier à Villedieu, s'engage à payer chaque année à la ville la somme de 40 francs à forfait pour une concession d'eau de 250 litres par jour et 0, 60 francs par M³ supplémentaire. Ladite concession est faite pour un an et se renouvellera par tacite reconduction pour une année à défaut d'avis contraire notifié. Le deuxième contrat concerne Jules, Frédéric Thomas, maître d'hôtel à Villedieu pour un forfait quotidien de 500 litres d'eau, au prix de 70 francs et pour une durée de cinq ans.

du Mans (1884, 1892) et d'André Ripeau de Versailles en 1953. Le vitrail armorié de ladite chapelle de l'hôpital fut reposé à **Saint-Pierre-du-Tronchet**, au-dessus du portail ouest. L'atelier Mazuet, en 1930, et Georges Sagot, son gendre, en 1947, intervinrent à **Bourguenolles**. Ce dernier fut choisi pour illustrer l'église du **Mesnil-Hue**, une commande passée pendant la guerre (1943) et réalisée plus tard. La **Haye-Bellefond** (8 vitraux d'Adeline Herbert- Stevens) , **La Baleine** (7 verrières, auteur inconnu), se distinguent par des verres translucides et légèrement colorés du plus bel effet et **Maupertuis** et ceux de **Sourdeval-les-Bois** créés par Mauméjean. Les vitraux de **La Bloutière** s'inscrivent dans le même sillage par Henri Mazuet en 1926.

Les créations des verrières de la salle capitulaire de l'abbaye Notre-Dame de Hambye, sont des chefs-d'œuvre Contemporains avec les sertissages de plomb formant décor. **Grimesnil,** l'**Orbehaye**, la **Haye-Comtesse**, le **Mesnil-Bonant,** n'eurent que du verre blanc et les verres blancs de **Dragueville** laissent deviner d'anciennes peintures sur verre. Charles Champigneulle peintre verrier à Paris, réalisa plusieurs vitraux à **Champrépus** en 1929, les baies du chœur ont été réalisées en mémoire des soldats morts en 14-18. La manufacture Saint Clément de Nantes réalisa en 1902-1903 les vitraux de l'église de **Ver** dont il ne reste que ceux de la nef. **Villebaudon**, édifice contemporain, offre des vitraux créés par le maître verrier Ripeau de Versailles sur les dessins de Deviche. La maîtresse vitre orientale consacrée à l'apparition du Sacré Cœur de Jésus à Marguerite Marie Alacoque à **Morigny**, est signée de « A. Vigneron vitraux Paris ». Trois maîtres verriers dotèrent l'église de **Beslon** des vitraux qu'on lui connait : J. A. Bessac de Grenoble, F. Razin de Nantes et H. Ripeau de Versailles. Cette église comme le **Chefresne** se laisse découvrir la nuit, de l'extérieur, au moyen d'un éclairage intérieur. La sainte Famille à la **Bloutière** a été créée en 1989 par les ateliers d'art de Janzé en Ille-et -Vilaine.

---

tellerie, la terre de la Mazurie, le moulin à cuivre, le petit bois navet et diverses rentes, laquelle est attribuée à madame de Pracontal (notariat d'Avranches en 5 E 57). L'ensemble du patrimoine avait été dévolu à la veuve Françoise, Dominique, Aimée de Corday du Renouard de Chavoy au décès d'Hugues, Jean-Baptiste, Rolland Payen-de-Chavoy décédé le 18 janvier 1827. Le couple s'était uni à Renouard dans l'Orne, le 18 Thermidor de l'an 13 de la République.

Le corps de bâtiment à usage de maison d'habitation, de moulin à blé et cave avec le mécanisme et les accessoires du moulin sans aucune exception ni réserve, avec la cour, la voie sur la chaussée et la passerelle, le pré de la lande attenant audit moulin, en la commune de Rouffigny ainsi qu'un corps de bâtiment à usage d'écurie, retraites à porcs, charreterie au bout, joug à poules sur l'écurie, un petit bois taillis et un petit pré sur le côté sud du bief, sur la commune de La Trinité, et sur la commune de Bourguenolles, un jardin légumier, un petit îlot sur le côté sud-ouest du moulin, un bois taillis, la propriété ainsi constituée est d'une surface de deux hectares soixante-dix ares, auxquels s'ajoutent les biefs, arrières biefs, canaux de décharge, vannes de décharge et d'écoulement, voies, chaussées et déversoirs qui font partie ou dépendant du moulin sont vendus par Victor, Désiré Guézet et Eugénie, Madeleine Leconte le 9 décembre 1910 à Pierre, Dominique Lehodey, meunier, et Julia, Angèle Dolley, son épouse.

Les moulins de l'abbaye de Hambye, de Huet à Gavray et de Bas à Hambye.

A l'exception du site du moulin Huet toujours utilisé dans le cadre de la force hydraulique sur la Sienne, les moulins de l'abbaye et de Bas à Hambye ont pour ce dernier totalement disparu. Des moulins de l'abbaye, ne subsiste plus qu'un seul vestige de mur avec les trois ouvertures d'axes des trois tournants. Le bief qu'il soit d'amenée ou de fuite, jusqu'au canal de la Doquette, a été comblé lors des campagnes de fouilles organisées dans l'abbatiale en 1933-1934, où dit-on plus de mille tombereaux furent extraits des ruines. Le seuil créé pour alimenter le bief desdits moulins de l'abbaye. Quelques vestiges de maçonnerie subsistent en rive de Sienne. Des fouilles ou plutôt sondages ont été réalisés par le SRA (service régional d'archéologie de Basse-Normandie) il y a quelques années et ont permis de faire apparaître les structures ainsi qu'un plan incliné pouvant avoir servi d'abreuvoir.

Les moulins dits de l'abbaye existaient avant la fondation de cette dernière, puisque Guillaume Paisnel, seigneur de Hambye, dans sa charte de fondation de l'abbaye, vers 1145, donne à l'abbé et aux moines, l'île et les moulins qui sont dessus. Le chartrier de l'abbaye possédait avant les destructions du 6 juin 1944 un état et une situation du moulin daté de 1750 ainsi que d'autres documents liés au revenu du temporel de l'abbaye concernant le moulin banal (1722). Un bail de tous les biens et revenus de l'abbaye de Hambye se consistant en fermes, terres, moulin dîmes, pêche, garenne, reliefs et treizièmes avait été consenti à Louis, François Colleville, négociant à Saint-Lô pour neuf ans à compter du 19 juin 1789, moyennant vingt-et-un mille livres par an à payer à l'Abbé Marie, François de la Prune-Montbrun. Ce chartrier possédait également les pleds et déclarations des différents fiefs dépendants de ladite abbaye, les fiefs Benoist, Cornu, Monnier, Pierre, du Pont, Sevestre, devant assurer les services d'aide à blester le moulin devant la roue quand métier en est, blester devant les éventails dudit moulin, accommoder ledit bieu du moulin, et bien entendu tenus de faire moudre leurs bleds audit moulin de l'abbaye, dates extrêmes : 1427-1717 (extraits de l'inventaire de la série H). Un autre document qui subsiste daté du 22 février 1718 sur les travaux à réaliser à l'abbaye précise « le dit seigneur abbé nous a requis de voir et examiner les réparations nécessaires du moulin banal estant hors les murs de l'abbaye sur le bord de la rivière auxquels lesdits experts ont déclaré qu'il convient y mettre des sablières, chevron, lattes et couverture entière des deux costés, un rouet et un (...) à recevoir la farine et raccommoder la roue de dehors, un plancher de bois et une cloison d'argille ».

Le dénombrement des biens

Deux extraits de presse en 1940…

Saumons :

La pêche au saumon : les pêcheurs de saumon se montrent satisfaits, nous assure-t'on, de l'année 1940. Celle-ci leur a réservé des captures plus nombreuses que d'usage et des poissons plus volumineux dans l'ensemble. La Sienne est parmi les rivières favorisées et on y relève une moyennes de deux saumons de pris quotidiennement. La Sélune jouit également des mêmes avantages, à plusieurs reprises, des saumons pesant 22 et 25 livres y ont été capturés. On cite le nom de monsieur Chemin d'Avranches qui aurait ainsi capturé tout récemment un saumon « de descente » de vingcinq livres et demi, lequel pouvait peser une quarantaine de livres lorsqu'il est monté en automne dernier pour frayer. Constatons que c'est là un beau record (Ouest-Eclair du 30 avril 1940, page 4).

Le Chefresne :

Soldat Beaufils :

Mercredi dernier ont eu lieu à Le Chefresne, sic, les obsèques de monsieur Albert Beaufils, décédé à l'hôpital de pau, à l'âge de 27 ans. L'église était trop petite pour contenir la foule de parents et d'amis venus témoigner leur sympathie à la famille du disparu dont le cercueil disparaissait sous les couronnes et les gerbes de fleurs. Monsieur Bazin, vice-président de la section cantonale représentait les anciens combattants. Avant l'absoute, le vénérable curé de la paroisse, avec émotion, tint à saluer la mémoire du regretté disparu et à exalter son sacrifice. Aux nombreux témoignages de sympathie reçus par les familles Beaufils et Osmond, nous joignons les nôtres bien sincères (Ouest -Eclair du 28 avril 1940, page 5). Voir sa notice biographique au n° 55 du journal « la voix du patrimoine de Sienne ».

Clermont, Auguste Clouet, écrivain du val de Sienne

Voici la sélection d'une note du chanoine Léon Blouet destinée à présenter l'œuvre de Clermont Clouet, je cite « ***Dans ces pages, Clouet a enclos l'amour de son pays natal et il l'a célébré avec tout le talent, et les défauts, du poète romantique. Car Clouet fut un poète en prose : c'est un voyant et un peintre. Dans ses fresques si vivantes sur Hambye, et ses faubourgs, comme il eut dit, Percy, La Baleine, personnages et choses subissent des agrandissements qui les projettent parfois hors de l'histoire ! Le Moyen-âge le hante ! Aussi il arrive que le soir, à l'heure où les ombres s'allongent, les petits manoirs du Mesnil-Céron, Mauny, La Roche-Tesson, deviennent des burgs sur la Sienne, et les petits seigneurs des burgraves. Mais l'histoire n'est pas trahie ; elle est agrandie : l'âme des choses surtout est comprise et traduite avec sentiment inoubliable. Aussi pour agrandir comme Clouet, disons que si Piron fut le Boileau de Hambye, Clouet restera le Lamartine ou le Victor Hugo. Clouet, aux vacances, faisait ses enquêtes comme Froissart*** ».

Ce fils d'Honoré, Aimable Clouet et de Victoire, Angélique Tiphaine, est né au village de l'église, le 20 mars 1833. Les prénoms de Clermont, Auguste lui furent donnés. L'acte de baptême est signé du même jour. Il est le 2e des enfants du couple, qui en aura quatre, après Edouard, Honoré, né le 10 février 1831. Ses autres frères sont : François, qui sera maréchal au Mesnil-Amand (né le 10 février 1831) et Auguste, qui lui aussi sera maréchal à Saint-Denis-le-Gast (né le 14 janvier 1837). Son père, Honoré, Aimable ancien chef-cantonnier, s'éteint le onze mars 1860, âgé de 61 ans. Sa mère, épicière au village de l'église, décède le 21 7bre 1871. Le couple s'était marié à Hambye le 10 mai 1830. A ce moment là, Honoré, Aimable Clouet était charpentier et Victoire, Angélique Thiphaine était couturière. Le deuxième fils : Clermont, Auguste Clouet, connaît un autre destin. On ne sait rien de ses études. Sa vie professionnelle est par contre fort bien tracée : d'octobre 1854 à mai 1855 il est maître d'étude au collège de Mortain. Il est ensuite aspirant maître répétiteur puis maître répétiteur au lycée de Brest entre 1855 et 1856. Sa carrière, dans le même emploi l'emmène à Rennes, puis à Nantes pour la période 1859-1860. Il est surveillant général à Lorient en 1861, puis régent de réthorique à Lesneven et chargé de cours à Napoléon ville, aujourd'hui Pontivy (1861-1862). Il est chargé d'histoire en cette même ville en 1864 puis ensuite au lycée de Brest (1864-1867). Il devient chargé de 4e à Bourges (1868), de 5e au lycée de Saint-Brieuc (1873), de 6e à Lorient (1878), de 5e à Rodez (1879). Il est nommé professeur de 4e et de 3e au lycée d'Agen (1881), puis à Evreux (1882). Il est ensuite professeur de 5e à Tours (1883), et dans le même niveau à Lille (1885). Enfin son 20e et dernier poste sera celui d'Amiens où il décède le seize mars 1886. Son corps est transféré à Hambye où un contrat de concession est signé par le représentant et au nom de la veuve. C'est probablement au cours de son séjour à Brest qu'il épouse Zoé, Elvire, Marie Marfille, originaire de Brest (Finistère). Leurs deux enfants : Louis, né en 1868 à Brest et Edouard, Louis, Clermont, né à Brest le 6 décembre 1862, vont mourir. Louis décède âgé de 5 mois, chez son oncle, au Mesnil-Amand, et est enseveli dans le cimetière de Hambye le 28 mars 1868 ; Edouard, Louis, Clermont décède, quant à lui, de l'épidémie de diphtérie, qu'on appelait le croup, âgé de 7 ans, à Bourges le 16 juin 1870. Il est inhumé dans le cimetière de Hambye par l'abbé Alexandre Guilgaud, comme l'atteste l'acte de sépulture daté du 19 juin 1870. . Malheureusement les sépultures des enfants et du père, situées à proximité du monument aux morts de Hambye, dont la conservation avait été demandée, ne résisteront pas à la gestion du cimetière vers 1964.

de ladite abbaye fait état du « droict de riviere, moullin et pesche dans la riviere appelee Sienne qui passe au pied du clos de ladite abbaye a prendre depuis Sourdeval jusqu'à Mosny, sur laquelle riviere il y a un pont de pierre proche ladite abbaye et sont les vassaux obliges de venir moudre audit moullin et tenus de travailler aux reparations et bieu d'icelluy quand le cas y eschet sous peine d'amende et dommage et interests ».

Du dixieme jour de floreal an 4e de la Republique française après-midy devant nous notaire public à la résidence de Hambye, canton de St-Denis-le-Gast, département de la Manche, soussigné, fut présent le citoyen **Oson, Louis, François Levavasseur** originaire de la commune de Notre-Dame-de-Cenilly, demeurant en celle de Gavray lequel sans autre garantie que des effaits personnels seulement a ceddé et abandonné a toujours par ces presentes a titre d'echange pure et simple au nom et benefice du citoyen **Laurent Daniel** originaire de la commune de Saint-Martin-dudit Cenilly demeurant en celle de Hambie a ce present et acceptant pour luy et ses ayant cause, 1° les moulins appellés vulgairement les **moulins de huet** scitués au village dudit Gavray, sur la riviere de Sienne avec les bâtimens en dépendants , deux petits jardins legumiers y attenants, un jardin à pommiers nommé la maladrerie et un petit taillis ; lesdits objets pris à fieffe folle ledit **Levavasseur** de feu **Jean, Jacques, Nicolas Guischard** pour lors maire audit Gavray par contrat passé devant notaire le treize mai mil sept cent quatre-vingt-douze, enregistré au bureau dudit lieu le vingt et un du (...) la grosse duquel contrat icelui **Levavasseur** s'oblige mettre quitte de droit pour pouvoir aux mains du sieur Daniel qui même demeure authorisé à la dellivrer sauf son recours sur le sieur Levavasseur pour les couts d'icelle sur la taxe de nous notaire ; 2° un autre moulin a deux tournants situé audit Gavray sur la meme riviere avec aussi les batiments et fonds en dependants, ce qui se consiste a environ trois perches de terre tant en jardin legumier que terre vague, ces objets aquit par le sieur Levavasseur de la nation par adjudication passée au directoire du district de Coutances le vingt cinq thermidor de l'an deux de la republique, enregistree au bureau dudit lieu le onze fructidor suivant la grosse en papier de laquelle adjudication a esté presentement mise es mains du sieur **Daniel** qui est subogé dans tous les droits, privileges et hypotheques du sieur **Levavasseur** pour posseder les dits moulins comme lequel se contientent bourittes et pour porent desdits deux moulins et dependances avec les droits y annexer tant actifs que passifs ledit **Daniel** est fait proprietaire et possesseur comme du quatorze du courant pour par luy en jouir en tous fruits et revenus sans reserve a charge de payer vallablement decharge le sieur **Levavasseur** a compter dudit jour quatorze du courant des six cents livres de rente foncière düe aux heritiers du sieur **Guischard** de manière que le sieur **Levavasseur** qui s'oblige aquitter les arrerages echus et le prorata encouru jusquaudit jour quatorze du courant il en soit nullement inquieté. Et comme lesdits moulins de Huet sont affermés au citoyen **Louis Le Bastard** pour sept ans qui ont commencé le vingt cinq pluviose dernier, icelluy **Daniel** sera tenu souffrir ladite jouisse par ce qu'il en revra le prix comme dudit jour quatorze du courant si mieux il n'aime s'arrenger avec le sieur **Le Bastard** a cet egard, a l'effet de quoi le sieur **Daniel** a esté a l'instant saisi dudit bail pour pouvoir touche lesdites jouisses en faire executer les clauses et conditions et en contr'echange sans autre garantie que celle preditte ledit **Daniel** cedde aussi a toujours audit **Levavasseur** ce acceptant pour luy et ses ayant causes **les moulins de la cy devant abbaye de Hambye** avec tous les batimens et fonds dependants detailles et designes dans l'adjudication passee au benéfice dudit **Daniel** au susdit directoire le 19 mars 1791 vieux stile enregistrée audit Coutances le 16 avril suivant la grosse de laquelle en parchemin a esté sur lechamp mise audit **Levavasseur** qui est fait proprietaire de ces moulins et dependances comme dudit jour 14 du courant, mais il n'en aura la jouissance ainsy que de la maison et jardin legumier que le huit vendemiaire prochain sans pouvoir cependant rien exiger dicy a ce temp la (*rature*) de ladite maison et jardin, mais seulement la jouissance desdits moulins du fermier d'iceux quand a la prairie il n'en entrera en possession que le douze may prochain vieux stile au surplus ledit **Levavasseur** est subrogé dans tous les droits dudit **Daniel** pour les exercer en son lieu et place suivant et audit terme de ladite adjudication et present renvoy dont du tout (brûlé) et demeurées d'accord a promesse d'entretien et execution respective en presence des citoyens **Pierre François Charles Varin** greffier du tribunal de police correctionnelle et de **Jean, Jouan, La Mare** declarants tous demeurer en ladite ville de Coutances, témoins signés avec lesdittes parties et nous dit notaire apres lecture faitte de ces dittes presentes dont les frais seront faits par moitié. Daniel, Levavasseur, Varin, Jouan, Baudry. Moulins de l'abbaye :

Relevé de propriété en 1929 : 214 J 191 aux archives départementales

Cahier des charges, clauses et conditions suivant lesquelles il sera procédé devant maitre **Pignolet** notaire à Hambye, à la vente par licitation des biens immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de **Bon, Louis Le Vavasseur** décédé à Hambye l'an cinq. Cette vente aura lieu en vertu primo d'un jugement rendu le tribunal civil de Coutances en date du cinq aoust mil huit cent vingt-huit, entre les parties ci-après dénommées, lequel jugement ordonne que les biens dépendant de la succession de **Bon, Louis Le Vavasseur**, Les Champs, seraient visités et estimés par les sieurs **Le Franc**, ancien greffier de la justice de paix du canton de Gavray, **Fossey**, maire de la commune de Mesnil-**Hue** et **Boudier**, la Fontaine, cultivateur à Saint-Denis-le-Vêtu, experts nommés d'office, lesquels déclareraient si les biens étaient ou non partables (sic) et dresseraient s'il y avait lieu au projet de lots et dans le cas où ils croiraient que ces immeubles ne pourraient être commodément partagés ils en feraient l'estimation pour servir de mise à prix. Secundo, de procès-verbal en date du cinq aoust mil huit cent vingt-huit et jour suivant rédigé par les dits experts lequel contient l'estimation

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

des biens dont il s'agit ce procès-verbal a été délivré, signifié aux avoués des parties le seize dudit mois d'aoust et enregistré le dix-huit. Tertio, et d'autre jugement rendu entre les mêmes parties le vingt-cinq aoust mil huit cent vingt-huit, lequel en entièrement le procès-verbal dont s'agit ordonne la vente par licitation des immeubles y désignés, attendu qu'il résulte de l'opinion unanime des experts qu'il y a lieu à les diviser. Ce jugement qui a été délivré et signifié, d'avoué à avoué, le neuf septembre mil huit cent vingt-huit, enregistré le même jour, ordonne également que les enchères seront ouvertes sur le prix des estimations contenues audit procès-verbal. Cette même vente ou licitation sera faite de la réquisition 1° de **Jacques, Thomas Le Vavasseur**, cultivateur, 2° de **Marie, Victoire Le Marre** assistée et autorisée du sieur **Michel Le Touzey**, Le Croult, son mari, cultivateur, tous domiciliés à Hambye 3° et de **Modeste Le Vavasseur**, assistée et autorisée du sieur **Michel Laurent**, son mari, cultivateurs demeurants et domiciliés à Notre-Dame-de-Cenilly, ayant pour avoué, maître **Cardin**. Contradictoirement avec la dame Louise Lair, veuve de **Bon, Louis Le Vavasseur**, cultivateur à Hambye. 2° **Marie Hurel**, veuve de **Pierre Le Vavasseur**, cultivateur, ce tant pour elle que comme tutrice de Rose et **Jean Le Vavasseur**, ses deux enfants mineurs, demeurant et domiciliée en la commune de Hambye, ayant pour avoué, maitre **Tardif**. 3° le sieur **Jean Le Marre**, cultivateur, tant pour lui que comme tuteur légal de **Victor** et **Victoire Le Marre**, ses deux enfants mineurs, demeurant et domicilié en la commune de Hambye, ayant pour avoué, maitre **Dupont**. Désignation des immeubles, primo un corps de bâtiment dans lequel existe un moulin à huile avec sa mécanique, ce bâtiment s'accède par une porte et est éclairé par trois jours qui ne sont clos que par des vantaux en bois. 2° un corps de bâtiment couvert en paille, adossé contre celui-ci devant, désigné et composé d'un appartement dans lequel est un moulin à avoine avec ses ustensiles, ce bâtiment est bâti en pierre. 3° un autre corps de bâtiment étant au levant du précédent, dans ce bâtiment existe un moulin à trois tournants savoir, l'un à orge, l'un à froment et l'autre à sarrasin. Ces moulins sont nantis d'un brancard en fer avec ses plateaux six poids en potin de chacun vingt-cinq kilogrammes et une série complète pesant vingt kilogrammes plus une demie baretée un double litre, un baril, une masse, trois marteaux et (...) le tout en fer pesant quinze kilogrammes et demie les battries de ces moulins sont garnies de leurs étamines. Ce corps de bâtiment bâti en pierre et couvert en paille. Il s'accède par deux portes, dont la principale, est au levant, l'autre au midi, il est en outre éclairé par un jour pratiqué au nord. 4° un autre corps de bâtiment étant au bout de celui ci-dessus indiqué, surmonté d'une tête de cheminée, construit en pierre, couvert en paille et composé de deux appartements, l'un à usage de cuisine s'accédant par une porte au nord et éclairé par une petite croisée à deux ventaux vers midi, l'autre à usage d'écurie ayant sa porte d'entrée au nord, à côté de cette écurie est adossé un appentis et contre icelle une étable à porcs divisée en deux et s'accédant par chacun une porte. Ces objets ci-dessus désignés contiennent avec la cour au-devant, deux ares soixante centiares. 5° un petit jardin légumier dans lequel sont plusieurs arbres à fruit situé au-devant de la maison ci-dessus contenant avec les clôtures qui l'entourent six ares quatre-vingt-dix centiares. 6° un petit terrain en forme d'islet au-dessus des moulins planté de quelques pommiers contenant quatre ares vingt centiares. 7° un petit terrain vague étant au midi de l'appartement où sont les moulins à bled contenant avec l'emplacement d'iceux un are cinquante centiares. 8° un petit légumier dans lequel sont plusieurs pommiers et étant au midi du terrain vague ci-dessus désigné contenant avec les clôtures qui en dépendent, trois ares. 9° et le pré dit du moulin divisé en deux par un plantit (sic) de sauls (sic) borné de toutes parts par la rivière de Sienne et contenant un hectare quarante-cinq ares quatre-vingt centiares. Ces moulins sont connus sous le nom de moulins de l'abbaye de Hambye, ils sont situés avec les autres immeubles qui en dépendent en ladite commune de Hambye, canton de Gavray, arrondissement de Coutances.

Enonciation des titres de propriété :

Par acte passé devant maitre Baudry, notaire à Hambye, le dix floréal an quatre, enregistré à Gavray le vingt-neuf du même mois, le sieur Laurent Daniel originaire de Saint-Martin-de-Cenilly, a cédé au sieur Bon, Louis Le Vavasseur originaire de ladite commune les moulins ci-devant abbaye de Hambye, avec tous les bâtiments et fonds en dépendant et tel qu'ils sont ci-après désignés en contre échange des moulins Huet et d'un autre moulin situés à Gavray sur la rivière de la Sienne. Le sieur Daniel en était propriétaire les ayant acquis du sieur **Pierre Jourdan** de Muneville-près-la-Mer et du sieur **Auguste, François Brohon Delarue** suivant acte passé devant maitre Baudry le vingt-deux brumaire an quatre. A suivre...

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.